

Un détenu coûte à l'État 146,50 € par jour

Ce montant comprend nourriture, soins médicaux, logement, chauffage, surveillance...

En 2017, le SPF Justice a consacré un budget de 559.908.339 euros aux prisons. Ce qui, compte tenu d'une moyenne de 10.471 détenus par jour, représente un budget de 4.456 euros par mois par détenu ou 146,50 euros par jour par détenu. Ces chiffres proviennent du dernier rapport d'activité des administrations pénitentiaires, diffusé ce lundi.

Avec 146,50 € par jour, l'État loge, chauffe, soigne, nourrit... 1 détenu et surtout, assure sa surveillance. Ce montant peut paraître élevé, mais il est en diminution par rapport à 2016 où le coût était monté à 150 € par jour et par détenu. Mais cette année-là, il avait fallu payer la location de Tilburg, en Hollande, où ont séjourné des prisonniers belges, faute de place dans nos établissements. La Belgique n'utilise plus Tilburg, ce qui lui fait une belle économie de 30 millions € dans son budget. Cette fermeture explique du coup

pourquoi la surpopulation est repartie à la hausse : on enregistre un taux de 11,8 % en 2017 contre 9,60 % en 2016. Mais on revient quand même de loin puisqu'en 2013, la surpopulation atteignait les 24 %.

440 FEMMES

La population carcérale (moyenne journalière) est passée de 10.619 détenus en 2016 à 10.471 en 2017. Cette diminution se confirmera-t-elle en 2018 ? Le chiffre livré fin décembre 2018 par le ministre Geens (10.305 détenus le 27 décembre 2018) le laisse penser mais il faudra le liser sur les 12 mois de l'année pour une réelle confirmation. Sur les 10.471 détenus, on compte une très large majorité d'hommes (10.030 hommes et 440 femmes). Mais revenons au coût d'un déte-

**moyenne en 2017 :
10.471 détenus**

nu. L'essentiel du budget 2017 a été consacré aux dépenses (en hausse) de personnel (79 %, soit 440.739.821,95 euros). On parle ici des 9.344 agents de surveillance et directeurs de prison, des 132 aumôniers et ministres du culte et des 425 membres du corps de sécurité (chargés du transfert des détenus) à payer, pour faire fonctionner les 35 prisons du pays.

Les soins médicaux et expertises médicales et psychologiques consacrés aux détenus représentent 7,70 % du budget total, soit 43 millions. La nourriture des prisonniers coûtent 14,5 millions, soit 3,80 € par jour et par détenu. Il arrive aussi que le SPF Justice paie un « salaire » aux détenus lorsqu'ils accomplissent des tâches domestiques (distribution

des repas, nettoyage...). Ces gratifications se sont élevées à 3,4 millions d'€.

Autre gros poste dans ce budget des prisons : le coût des nouveaux établissements comme Marche ou Leuze-en-Hainaut, construits sur base d'un partenariat privé-public. Le privé a avancé le coût de construction. L'État doit à présent rembourser, via une redevance.

En 2017, ces redevances se sont élevées à 27,6 millions d'€.

On ne parle ici que du budget alloué par le SPF Justice (fédéral). Les Communautés et Régions interviennent aussi dans tout ce qui concerne la culture, les formations et autres activités de réinsertion des détenus.

On a totalisé 17.867 mises sous écrou en 2017. Au rayon « sorties », on a totalisé 14.277 libérations, dont 3.719 libérations sous surveillance électronique et 692 libérations « fin de peine ». ●

FRANÇOISE DE HALLEUX

**Population
journalière**



Un aveu

« Soins médicaux insuffisants »

« Les prestataires de soins font ce qu'ils peuvent. Mais les soins aux détenus sont actuellement insuffisants. Sont principalement pointés du doigt : le manque de moyens et de personnel ainsi que le manque de coordination et de communication entre l'ensemble des parties impliquées dans les soins de santé des détenus, tant dans l'enceinte de la prison qu'avec les prestataires de soins à l'extérieur ».

Cet aveu apparaît noir sur blanc dans le rapport d'activité 2017 et

est tiré d'une étude réalisée par le KCE, le Centre fédéral d'expertise en soins de santé.

« Les détenus ont davantage de problèmes de santé que le reste de la population. Les maladies infectieuses, les troubles psychiques et les problèmes d'addiction sont plus fréquents dans les prisons. La consommation de médicaments y est également plus élevée ».

Les ministres de la Justice et de la Santé et leurs administrations tâchent d'y remédier. ●

F. DE H.

Un appareil anti-drones au-dessus du préau Deradex

L'administration pénitentiaire prend enfin des mesures par rapport aux drones, qui peuvent représenter une réelle menace dans les prisons puisque ces appareils sont capables de tout transporter : drogue, GSM, arme... On apprend ainsi qu'un appareil anti-drones a été placé au-dessus du préau de la section Deradex de la prison de Hasselt, la section où sont enfermés les plus dangereux détenus radicalisés ou connus pour terrorisme. Il s'agit d'un POC (Proof of Communication). Tout laisse penser qu'il s'agit d'un simple appareil de détection.

DES DRONES... SANS PILOTE !

En 2016, un drone s'était crashé dans le préau de la prison d'Andenne. Durant la même période, d'autres engins volants avaient été aperçus au-dessus de l'établissement.

« Comme l'a révélé l'incident survenu au-dessus de l'aéroport de Londres récemment, la lutte contre les vols de drones n'est pas simple », indique Renaud Fraiture, instructeur de vol de drone. « Il existe des systèmes magnétiques qui permettent de brouiller les signaux, mais le danger est alors que l'appareil s'écrase et provoque des dégâts. Il existe aussi des canons magnétiques, qui permettent de prendre les commandes du drone dès l'instant où il franchit une sorte de bouclier virtuel. Je pense que pour protéger un site comme une prison, il faut combiner différents systèmes : détecteur, canon ma-

gnétique mais aussi filet de sécurité au-dessus du préau ».

Selon M. Fraiture, certains fabricants programment leurs appareils pour qu'ils ne puissent jamais entrer dans certaines zones. C'est le cas par exemple des modèles Phantom (DJI), incapables de survoler un aéroport par exemple. Mais à notre connaissance, rien ne les empêche de survoler une prison. Toujours selon notre spécialiste, certains drones peuvent transporter des charges de 20 kg et peuvent se piloter à 2 km de distance. « Il existe même des drones sans pilote, dont on programme tout le parcours à l'avance. Il n'y a donc plus de faisceau à couper, entre l'engin et le pilote. C'est donc beaucoup plus difficile à neutraliser ». ●

F. DE H.

Malgré un bilan positif

Marche arrière de Geens : fin du congé à mi-temps

Une grosse ambiguïté apparaît dans ce rapport. En préface, le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) indique qu'il ne faut pas allonger le séjour en prison pour le plaisir et, dans le même temps, il supprime... le congé à mi-temps. « Les effets négatifs de la poursuite d'une détention risquent de devenir plus destructeurs que de se cramponner à des délais uniquement pour entretenir la crédibilité de l'exécution des peines », écrit-il. « Une crédibilité qui m'est également chère, mais qui ne se traduit pas que par la durée de la peine purgée mais peut-être encore plus par les chances offertes aux condamnés de se réintégrer dans la société. À un moment, ces chances se trouvent davantage à l'extérieur qu'à l'intérieur de la prison ».

« congé prolongé » ou congé à mi-temps, qui permet à certains détenus de vivre libres 7 jours d'affilée et de rentrer en prison les 7 jours suivants, et ainsi de suite.

BILAN POSITIF MAIS...

Sur les 6 premiers mois de cette mesure, 611 congés prolongés ont été accordés. Dans 67 cas, le congé a été révoqué : parce que le détenu ne respectait pas les conditions, parce qu'il ne trouvait pas de milieu d'accueil ou encore parce qu'il manquait de ressources financières pour vivre libre. Le bilan fut néanmoins positif. « Les détenus qui ont bénéficié de congés prolongés ont été plus nombreux à avoir bénéficié d'une modalité plus large (surveillance électronique, détention limitée ou libération condi-

rapport. Néanmoins, le congé prolongé a été suspendu le 7 juin et définitivement supprimé le 1^{er} août 2018, « après une analyse approfondie », dit le rapport. Fin 2018, ils étaient 167 détenus à encore en profiter. Ajoutons que ces congés ont été suspendus 9 jours après l'attentat de Liège, commis par Benjamin Herman, en congé

Dans cette optique, le ministre *tionnelle) que les détenus ayant bé-* pénitencier classique. ●
Geens a lancé en juillet 2017, le *néficié du congé ordinaire*», dit le **F. DE H.**